

"Sans loi, l'euskara peut progresser"



03/06/2011

Goizeder TABERNA

Entretien avec François MAITIA / Président de l'Office public de la langue basque

Crée en 2004, l'Office public de la langue basque (OPLB) a été présidé par Max Brisson (UMP) pendant six ans. Le 26 mai dernier, cette responsabilité a été attribuée à François Maitia, Conseiller régional et général socialiste. Une prise de fonction ancrée dans la continuité alors que l'institution s'est dotée d'une politique linguistique et d'un plan d'action.

Vous venez de prendre la place occupée jusqu'à présent par Max Brisson...

Non. Je n'ai pas pris la place de Max Brisson, parce qu'il n'y a pas de place attribuée à titre définitif. Les élus, nous savons depuis bien longtemps que nous sommes en CDD !

Lorsque nous avons créé le Groupement d'intérêt public (GIP), il fut entendu entre nous que la première phase du GIP serait assurée par le Conseil général, et celui-ci avait désigné Max Brisson, et que la deuxième phase, correspondant au deuxième GIP, serait assurée par le Conseil régional. Nous avons convenu que la troisième phase serait assurée par le Syndicat intercommunal pour la culture basque.

Ce n'est pas parce que la droite a perdu les élections cantonales et qu'il y a eu un changement au Conseil général que Max Brisson s'en va de la présidence. Cependant, j'ai proposé que, compte tenu de son expertise en matière d'éducation, Max Brisson soit associé aux réunions de bureau lorsqu'il s'agira de questions d'éducation et d'enseignement.

Nous souhaitons que l'Office public reste une structure a-partisane. On ne connaît qu'un seul parti, celui de la langue basque. Nous sommes là pour faire la preuve que, y compris sans législation spécifique, nous pouvons faire progresser la langue basque.

Donc, pas de changement dans les orientations de l'OPLB ?

On a adopté la politique linguistique et le plan d'action qui en résulte à l'unanimité. Il y a forcément une politique de continuité. Toutefois, je pourrais dire que Max Brisson a axé son action sur la transmission, moi je vais travailler sur les usages de la langue basque, tout en maintenant l'axe de la transmission.

Comment allez-vous développer ce nouvel axe ?

Lorsqu'on évoque l'usage, il s'agit de la pratique de la langue dans le domaine social, dans tout ce qui nous entoure. Afin que le basque soit présent dans notre environnement, nous avons défini une action dans les transports publics. Même objectif dans des administrations de l'Etat ou locales, ainsi que dans le monde de la santé, des loisirs, du sport, de la culture... C'est sur ces champs-là que notre équipe technique va agir les années qui viennent.

Cela passe, par exemple, par la formation des agents territoriaux. Nous avons déjà amorcé ce travail. Une dizaine de techniciens de la langue agissent au plus près du territoire et nous les regroupons régulièrement, de façon à leur apporter un appui technique. Mais la formation des agents territoriaux est quelque chose qui coûte à l'Office public. Or, les communes financent des organismes de formation. Encore faut-il préparer les plans de formation professionnelle de façon à inclure la formation linguistique. Grâce à cette démarche, on devrait avoir à la fois des moyens nouveaux et peut-être un petit allègement de notre intervention financière.

Quels moyens accorderez-vous par ailleurs à cet axe de travail ?

Dans le domaine du transport, c'est un travail qui est en cours. On va refaire une tentative, et j'espère que nous allons aboutir, autour de la SNCF.

Précisément, comment fait-on pour développer l'usage de l'euskara à la SNCF ou à La Poste, alors qu'elles sont réticentes jusqu'à présent ?

Je pense que tout le monde est en train de comprendre qu'ici nous avons une langue spécifique, patrimoine français et quasiment patrimoine de l'Humanité. C'est aussi un travail de conviction.

La participation financière de la Communauté autonome basque est-elle assurée ?

Pour l'instant, il n'y a pas de signe particulier de retrait. Le gouvernement basque a à coeur de continuer à participer financièrement à l'appel à projet annuel.

Certains défenseurs de l'euskara disent que la participation de l'Etat n'est pas suffisante...

Ce n'est jamais suffisant ! Déjà, avec les moyens que nous avons, nous pouvons mener une politique linguistique. Notre souhait, par ailleurs, c'est de faire intégrer nos politiques dans des

politiques de droit commun, de façon à ce que d'autres institutions financent l'action en faveur de l'euskara.

Vous avez dit que sans législation particulière, on pouvait agir en faveur de l'euskara...

Je milite pour que les langues régionales de France aient un cadre législatif. Il avait été promis qu'une loi serait proposée au Parlement ; elle n'est jamais venue. Malheureusement, le ministre de la Culture a dit qu'il n'en sentait plus tout à fait l'opportunité. Je souhaite qu'il y en ait une, mais l'Office public fait avec la législation telle qu'elle est. Nous sommes dans un cadre tout à fait légal, dans une action qui réunit l'Etat, la Région, le Département, le Syndicat intercommunal... Nous sommes la preuve que nous pouvons mener une politique linguistique.

Pensez-vous que l'OPLB peut accompagner le Conseil général, actuellement dirigé par les socialistes, dans la reconnaissance institutionnelle des langues minoritaires, comme l'ont déjà fait des institutions catalanes du Nord ?

Pour l'instant, il n'y a pas eu de discussion, mais je pense qu'elle mérite d'avoir lieu. De la même façon qu'au Conseil général, dans les mairies, dans les intercommunalités, il faut créer un environnement où l'usage du basque est un usage naturel, normal, assumé par tout le monde.

Où en sont les discussions sur les postes d'enseignants à Seaska ?

La convention entre Seaska et l'Etat (2009) avait été une grande première, mais il y a aujourd'hui davantage d'enfants accueillis par Seaska que ceux prévus dans le texte. Elle est donc insuffisante pour faire face aux réalités. Il faut rediscuter une nouvelle convention. Je pense que tout le monde y est prêt. L'OPLB peut aider dans la définition de critères pour le calcul des moyens accordés.